

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mardi 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouligny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-quatre septembre deux mille vingt-et-un, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint - Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal - Joël BELYS, Conseiller Municipal – Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.
Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Sylvie THIERY, Conseillère Municipale - Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par M Eric BERNARDI, Maire.
Mme Muriel DELOGU, Conseillère Municipale par M Joël BELYS, Conseiller Municipal.

EXCUSES :

M Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal.
M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.
Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale.
Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale.
Mme Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTE :

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Madame Frédérique BORKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 07 juillet 2021 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 29 septembre 2021 et transmis au
contrôle de légalité le 29 septembre 2021*

Ordre du jour :

Présentation projet du Football Club du Bassin Piennois par Jean-Luc COLLINET, Président du club

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2021
Informations

- 20210928/01** Conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la Commune de Boulogny et le Football Club du Bassin Piennois
 - 20210928/02** Attribution marché pour l'aménagement et la création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège
 - 20210928/03** Demande de subvention au ST2B pour abri bus rue Fernand Legay
 - 20210928/04** Suppression régie de recettes à la bibliothèque
 - 20210928/05** Remboursement des frais relatifs au contrôle des aires de jeux et équipements sportifs de la Commune de Boulogny à la CODECOM Cœur du Pays Haut
 - 20210928/06** Virements de crédits
 - 20210928/07** Créance éteinte
 - 20210928/08** Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gymnastique Volontaire
 - 20210928/09** Adhésion au service « assurance groupe » du Centre de Gestion de la Meuse
- Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Maire avise les membres du Conseil Municipal que cette réunion a été programmée ce jour car le point n°1 inscrit à l'ordre du jour portant sur la validation d'un accord de principe pour la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Football Club du Bassin Piennois doit être délibéré avant le 30 septembre 2021 afin que le club puisse déposer son dossier de demande de subvention à la Région, dans les délais.

Il précise également qu'un Conseil Municipal sera organisé courant octobre au cours duquel sera présenté le diagnostic Local de Santé par Jocelyne ANTOINE, Conseillère Départementale et Florence BREUIL, chargée de mission développement territorial à la CODECOM de Damvillers-Spincourt.

PRESENTATION du projet porté par le Football Club du bassin Piennois par Jean-Luc COLLINET, Président du club

Ce projet prévoit la réhabilitation du bâtiment (dit club house) situé dans l'enceinte du stade Brabois et l'installation d'une station de sport de plein air.

Ces nouvelles installations ont pour vocation d'accueillir et de soutenir un projet à vocation sportive, économique et sociale porté par le FCBP.

1. Le sport pour tous : un fitness parc extérieur pour de la pratique sportive pour tous.
2. Une brasserie locale, des produits locaux, des circuits courts.
3. Un acteur citoyen engagé pour son territoire : promotion du sport féminin, accompagner les sportives et sportifs.

Monsieur le Maire : il s'agit d'un projet qui permettra de redonner une vie économique et sociale sur notre territoire.

Voir descriptif détaillé au point n°1 de l'ordre du jour.

- Anthony SEITZ demande s'il est prévu de créer des places de parking et évoque la problématique du stationnement pour les riverains, les jours de matchs. Il considère que la Municipalité et le club doivent prendre en considération ce problème.

Monsieur le Maire est bien conscient et confirme que cela représente un réel problème.

Jean-Luc COLLINET précise qu'en semaine, des emplacements seront prévus dans l'enceinte du stade.

Il précise également que la brasserie servira entre 25 et 30 couverts par jour et qu'il ne s'agit pas d'un bar.

Jean-Luc COLLINET remercie les élus, d'une part de l'avoir reçu aujourd'hui et d'autre part pour leur approbation concernant la réalisation des travaux de mise aux normes des vestiaires et la mise en place d'un système d'éclairage du terrain de football au stade Brabois.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Ecole maternelle Langevin : venue de Monsieur DIKLE, Inspecteur d'Académie et de Monsieur SCHWINDT, Inspecteur de circonscription, le 27 septembre par rapport au projet de pôle ressources qui a valu à l'école et à la directrice, un prix pour l'innovation au niveau académique.

L'école organise des tables rondes régulières sur des thématiques qui tiennent à cœur aux familles, aux enseignants mais aussi à tous les partenaires de l'école : l'alimentation, le sommeil, les écrans, la gestion des émotions, les gestes barrières, le harcèlement scolaire, ...

Le pôle ressources (enseignants, ATSEM, PMI, infirmière scolaire, psychologue scolaire) se charge de trouver un intervenant extérieur pour animer les tables rondes et répondre aux questions que chacun se pose.

Les tables rondes sont ouvertes à tous : parents, grands-parents, nounous...

A cela s'ajoutent des permanences mensuelles de la psychologue scolaire, à l'école, qui offrent pour les parents qui le souhaitent un entretien plus personnel et confidentiel.

Monsieur le Maire précise que l'Inspecteur d'Académie a constaté que l'école était bien équipée et bien entretenue.

- Embauche d'un chef de projets - programme Petites Villes de Demain : nous venons d'apprendre que le candidat retenu suite aux entretiens réalisés, s'est désisté.

Une discussion est prévue avec le Maire de Piennes pour l'embauche de la seconde candidate en lice pour ce poste.

Monsieur le Maire rappelle que les deux projets de la Commune inscrits au programme sont :

- * la création d'une cantine scolaire à Robespierre
- * la construction de maisons seniors avec la Société « Ages et vie ».

- Travaux ERP (Etablissement Recevant du Public) : les délais de livraison de certains matériaux ont entraîné un retard de chantiers de 1 mois. Les menuiseries devraient être livrées la semaine prochaine.

La priorité a été donnée aux travaux de la salle Germinal afin de la remettre rapidement à la location.

- Programme voirie 2021 : ces travaux sont réalisés.

Raymond KONIECZNY demande si des travaux sont prévus rue Germeau.

Monsieur le Maire explique qu'ils ne sont pas prévus cette année et qu'ils représentent un coût élevé compte tenu de l'importance des travaux à réaliser. Une étude est nécessaire.

- Travaux cimetièrè :

- * *jardin du souvenir* : retrait des thuyas et mise en place de petits cailloux.
- * *pose de pavés au niveau de 2 columbariums*.
- * *travaux d'enrobés* au niveau de la dernière partie de l'ancien cimetière jusqu'au dépositoire et de l'allée où se situent les cavurnes.

Un devis a été demandé pour la création d'une allée permettant de relier l'ancien cimetière au nouveau. A prévoir au BP 2022.

- Commission d'Appel d'Offres - travaux stade Brabois : le lot n°4 « plomberie – sanitaires » est déclaré infructueux. Une négociation va être lancée pour les 7 autres lots.

Gérard FISCHESSEr souhaite faire un point sur les subventions notifiées pour ces travaux.

Monsieur le Maire :

- * ETAT : 83 292 €
- * Région : 53 570 € au lieu de 62 492 €

- * Département : 60 261 € - en attente de notification
- * FAFA : 35 000 € - en attente de notification

N°20210928/01 Conclusion d'un bail emphytéotique entre la Commune de Boulogny et le Football Club du Bassin Piennois :

3 – Domaine et patrimoine 3.3 Locations

Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'un bail emphytéotique, le preneur doit assumer toutes les charges du bâtiment dont les consommations de chauffage, d'eau et d'électricité.

Il conviendra donc de prévoir la mise en place de compteurs individuels.

Depuis le milieu des années 1990, le club de football de Boulogny-Baroncourt, puis le Football Club du Bassin Piennois, issu de la fusion en 2007 des clubs de l'AS Boulogny-Baroncourt et de l'ES Piennes-Landres-Jourdreville, exploite le local sis dans l'enceinte du stade Brabois.

Initialement installé dans les années 1960 à Piennes pour usage d'école, ce bâtiment a été démonté et remonté à Boulogny par les bénévoles du club de Boulogny-Baroncourt après 3 années de travaux.

Utilisé comme club house et lieu de rassemblement lors des compétitions, ce local fait désormais l'objet d'un ambitieux projet porté par le Football Club du Bassin Piennois.

Ce dernier ambitionne d'y installer un équipement plurifonctionnel qui aurait pour vocation de créer à Boulogny du lien social, des animations à vocation sportive et de l'activité économique par la création d'une brasserie.

Ce lieu deviendrait ainsi la principale polarité sportive du territoire et surtout offrirait un service nouveau aux habitants et aux licenciés.

Ce projet est en cours d'instruction par les services de la Région et sa concrétisation est subordonnée à l'obtention d'une subvention du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Ce projet est aussi soutenu par les différentes Collectivités (CCPH – CODECOM Damvillers-Spincourt – Les départements 54 ET 55 – Région Grand EST- les communes de Boulogny - Piennes – Landres -Jourdreville) et l'association du Pays du Bassin de Brie.

Au préalable, pour pouvoir prétendre réaliser les travaux, le club doit, soit devenir propriétaire du bien, soit bénéficier d'un bail emphytéotique administratif (BEA).

Le BEA présente toutefois des avantages pour les deux parties.

En effet, une Collectivité Territoriale propriétaire d'un bien immobilier peut, si elle le souhaite, louer ce bien à un tiers sous la forme d'un bail emphytéotique.

Le preneur, aussi nommé emphytéote, pourra construire un ouvrage sur le domaine privé de la Commune.

Ainsi, l'objectif est d'utiliser ce bien et ses fruits grâce à l'intervention du preneur pour l'intérêt général.

Comme il s'agit d'un bail sur une très longue durée, l'emphytéote pourra construire un ouvrage ou financer des travaux sur un bien existant et l'utiliser pendant la durée de ce bail sans avoir à assumer un important coût financier initial de la terre et/ou du bien immobilier.

Ce type de bail est défini à l'article L.1311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Un bien immobilier appartenant à une Collectivité Territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L. 451-1 du Code rural et de la pêche maritime. »

Ce dispositif peut prévoir l'obligation pour le preneur de se libérer du paiement de la redevance d'avance, soit pour toute la durée du bail ou pour seulement une partie.

Aussi, au vu du rayonnement du projet, du caractère innovant des actions qui seront engagées, la commune de Boulogny souhaite donc :

- ⇒ **Donner son accord de principe pour un bail emphytéotique administratif ;**
- ⇒ **Fixer la durée de ce dernier à 25 ans (vingt-cinq) renouvelable ;**
- ⇒ **Fixer le montant annuel du loyer (redevance) à 100 euros (cent).**

EN CONSEQUENCE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-2,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article L.451-1,

CONSIDERANT la note descriptive annexée portant sur le projet objet de la présente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le principe du recours à un bail emphytéotique administratif afin de permettre au club bénéficiaire d'engager et de réaliser le projet tel que décrit ci-dessus et dans le document annexé ;

FIXE la durée du bail à 25 ans (vingt-cinq) renouvelable ;

FIXE le montant annuel du loyer (redevance) à 100 euros (cent) ;

DIT que ledit bail prendra effet à compter du 1^{er} février 2022 ;

DIT que l'Office Notarial JANNOT, LHOMME, ARRICASTRES et ENCARNACAO de Piennes (Meurthe et Moselle) sera chargé de l'établissement dudit bail ;

MANDATE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à diligenter toutes les procédures nécessaires à la finalisation dudit bail ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer le bail ainsi que tous les actes afférents et attenants.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Football club du bassin piennois

Brasserie, lieu de promotion du sport pour tous

1 - LE SPORT POUR TOUS, VRAIMENT TOUS.....	6
A - UN FITNESS PARC EXTERIEUR POUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS	6
B - UN ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRE	7
C - UN LIEU DE RENCONTRES, D'ECHANGES ET D'INFORMATION	8
2 - UNE BRASSERIE LOCALE, DES PRODUITS LOCAUX, DES CIRCUITS COURTS	8
1 – UNE NOUVELLE OFFRE DE RESTAURATION.....	8
2 – UN RESEAU LOCAL D'APPROVISIONNEMENT.....	8
3 – UN ACTEUR ECONOMIQUE ECORESPONSABLE.....	9
3 – UN ACTEUR CITOYEN ENGAGE POUR SON TERRITOIRE	9
A - PROMOTION DU SPORT FEMININ.....	9
B - ACCOMPAGNER LES SPORTIVES ET LES SPORTIFS	10
IV – POUR UN LIEU OUVERT, ANIME ET COGERE.....	10
V – REHABILITATION D'UN BATIMENT CHARGE D'HISTOIRE	12
VI –CRITERES DE SELECTION.....	13
VII –BUDGET	14

Depuis plusieurs années, le football club du Bassin Piennois a entrepris la réalisation d'un projet qui dépasse largement le cadre sportif. Ce projet vise à inscrire le sport et le foot au cœur du développement territorial du bassin de Piennes-Boulogny et depuis 2017 désormais, sur l'ensemble de la communauté de communes Cœur du Pays-Haut.

Sis sur les départements de la Meuse et de la Meurthe-et Moselle, le football club du bassin piennois regroupe cinq communes de l'ancien bassin minier ferrifère du Pays-Haut : Landres , Piennes, Joudreville, Baroncourt et Boulogny. Il rayonne sur un territoire immédiat de près de 8000 habitants et au regard de l'origine des licenciés sur l'ensemble de la communauté de communes Cœur de Pays haut.

Ce territoire du nord des départements de la Meuse et de la Meurthe et Moselle est à forte dominante rurale. La ville principale Piennes compte moins de 2500 habitants.

Le Football Club du Bassin Piennois de par ses actions, ses projets a pour vocation de contribuer au développement du territoire en faisant du football et plus largement de la pratique sportive, un des creusets du dynamisme de la vie locale et citoyenne.

Pour atteindre cet objectif, l'association entend porter un projet global élaboré autour de 3 axes majeurs :

- Favoriser l'insertion et l'égalité des chances pour les enfants du territoire
- Promouvoir la féminisation de la pratique du football
- Le sport et le football comme moteur du développement territorial

Pour atteindre cet objectif, plusieurs directions ont été prises. D'abord sur l'aspect sportif et plus particulièrement sur la formation. Si notre étendard demeure l'équipe première qui a atteint depuis 2020 le plus haut niveau régional, nous avons avant toute chose misé sur la formation des jeunes en formant en amont des éducateurs compétents, et surtout, en mettant en œuvre une politique d'ouverture. Il s'agit pour le club d'offrir à tous les enfants un cadre adapté et avec des encadrants formés.

Ensuite, fort de ces bases solides, le club s'est ouvert pour poursuivre la promotion du football. Cette ouverture s'est concrétisée avec l'instauration d'une classe football au collège de Boulogny qui permettra à une cinquantaine de jeunes adolescents de pouvoir renforcer leur formation dans le football qu'ils soient licenciés ou non dans le club. Prochainement, en collaboration avec Cœur du Pays Haut, des stages estivaux ouverts à tous les enfants de moins 15 ans seront organisés dans les communes du territoire afin de proposer une programmation d'animations sportives adaptée à tous les niveaux et toutes les envies.

Si effectivement, l'épanouissement des jeunes générations par le sport est un des objectifs du club, nous veillons aussi à promouvoir le sport féminin chez les plus jeunes mais aussi chez les adultes. Une première équipe sénior a été mise en place. Au-delà de cet aspect, c'est surtout dans le rôle de promotion et de diffusion que l'action du club doit être prégnante, pour faire en sorte que toutes les femmes ou les jeunes filles qui le souhaitent puissent trouver un club accessible et s'épanouir dans la pratique d'un sport.

La situation du club au Cœur du Pays Haut est relativement privilégiée dans une échelle grande régionale. Le territoire se situe à 50 km des principales polarités régionales et transfrontalières ce qui est un atout considérable notamment en terme d'emploi. Toutefois, en terme d'équipement cela veut aussi dire que les habitants doivent aussi effectuer plusieurs kilomètres en voiture pour accéder à des diversités de service qui ne sont toujours présents sur le territoire et en particulier dans le sport. C'est d'autant plus important quand on sait les liens entre sport, bien-être et santé. Les

habitants de nos territoires doivent encore parcourir de nombreux kilomètres pour pouvoir accéder à une salle de fitness notamment.

La réussite des projets engagés incitent indéniablement le club à aller plus loin dans son développement et devenir un des moteurs de l'attractivité du territoire par la création d'un nouveau concept. Le club dispose en effet d'un local à proximité de son stade et ambitionne de le réhabiliter en y proposant de nouveaux usages et en promouvant un nouveau concept de lieu à vocation sportive.

Le projet à venir prévoit la réhabilitation de ce bâtiment de 250 m² situé dans l'enceinte du stade Brabois à Boulogny et l'installation d'une station de sport de plein air. Ces nouvelles installations ont pour vocation d'accueillir et de soutenir un projet à vocation sportive, économique et sociale porté par le football club du bassin piennois.

1 - Correspondance avec les différents niveaux des politiques territoriales

1 -1 : Cohérence avec le SRADDET

1-1-1 Objectif : Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques

Comme l'explique le rapport du SRADDET de 2019 « La rénovation globale et performante des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire est un levier prioritaire dans la lutte contre le changement climatique. En effet, les consommations énergétiques de ces deux secteurs représentent 42% de la consommation annuelle de la région Grand Est en 2016, dépassant ainsi celles des secteurs des transports et de l'industrie. »¹

Le projet du FCBP s'organise avant tout sur la rénovation énergétique de l'ancien bâtiment. Avec une consommation estimée à 350 kw/m²/an, le bâtiment actuel est une véritable passoire thermique. Aussi le club ambitionne dans le cadre de son projet de rénovation de diminuer par 3 les consommations énergétiques.

Pour atteindre cet objectif, il a sollicité le soutien du service d'accompagnement de la rénovation énergétique du Pays du Bassin de Briey.

Ce service public a d'abord effectué une mission d'évaluation thermique de l'existant. Les consommations actuelles compte tenu des nombreuses déperditions thermiques sont très importantes. Elles dépassent les 350 kh/m²/an ce qui le place loin des bâtiments les plus vertueux.

L'objectif du club est de s'approcher le plus possible du niveau BBC réhabilitation soit 104 kwh/m²/an. Pour cela, plusieurs scénarios ont été élaborés par les thermiciens de la plateforme. Aussi au vu des besoins, les travaux d'isolations ont été privilégiés avec la pose de près de 40 cm d'isolant en plancher haut et un 8 cm d'isolant inscrit dans la toiture.

Ensuite, 20 cm d'isolant seront également posés en façade. Pour terminer, les huisseries existantes seront déposées pour être remplacées par des menuiseries performantes avec rupteurs de pont thermique.

1-1-2 Proposer un service nouveau ouvert à tous pour une plus grande mixité / objectif 26 du SRADDET : Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle

Le projet de parc paysager, sportif et bien-être entend apporter un nouveau service pour les habitants du territoire et plus particulièrement en matière sportive.

Il souhaite répondre l'objectif 26 du SRADDET Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle

¹ Conseil Régional Grand Est, Rapport SradDET du 22/11/2019, p.18

Ce dernier précise que : « Pour satisfaire les besoins des habitants et des entreprises, mais également pour faciliter leur accueil et leur ancrage, tous les échelons territoriaux du Grand Est doivent travailler en partenariat pour optimiser les services de proximité et garantir leur accès dans tous les types de pôles du territoire, s'appuyant et renforçant ainsi l'armature urbaine. Cela doit passer par :

- L'innovation dans les pôles relais et de proximité (bourgs-centres et villages) pour pérenniser leur offre de service de proximité et maintenir le lien social local
- Privilégier la localisation des équipements au plus près de la population (en centre-ville ou centres-bourgs par exemple) – et si possible avec une desserte en transports en commun – afin que les services touchent une densité de population la plus forte possible ;
- Réflexions intercommunales ou interterritoriales sur le renforcement du maillage en services et leur mutualisation pour développer l'offre la plus pertinente et équilibrée à l'échelle de bassin de vie ; »

Cet objectif décline par ailleurs trois champs d'interventions prioritaires et notamment le développement de l'offre sportive en particulier dans sa dimension de cohésion et d'inclusion sociale.²

Le projet du FCBP se distingue en deux parties. D'abord la partie investissement par la réalisation d'un fitness parc extérieur, et de l'autre la mise en place d'une programmation d'animations sportives ouvertes à tous.

Par ces constructions la FCBP vise à proposer un nouveaux services ouverts à tous les habitants:

> C'est d'abord le moyen pour le club d'offrir aux habitants des équipements sportifs de qualité, disponibles à tout heure de la journée. Les équipements et les cours de fitness sont parfois inaccessibles en raison de leur couts, aussi en mettant à disposition gratuitement ces outils sportifs, la commune offre un accès au sport pour tous.

Ces agrès seront par ailleurs adaptés aux seniors pour promouvoir la mixité intergénérationnelle. Les services du conseil départemental et plus particulièrement la conférence des financeurs pour la lutte contre la perte d'autonomie et la dépendance ont été consultés pour choisir les agrès dont l'usage sera le plus utile aux personnes âgées. Un programme sport et bien-être sera développé avec des animations mensuelles adaptées à tous les âges de sorte à promouvoir les activités intergénérationnelles.

> Au-delà de ces aspects techniques permettant une meilleure utilisation des publics fragiles, c'est bien la pratique du sport comme activateur de bien-être et de santé que la ville veut mettre en œuvre.

Ainsi, ces équipements seront mis à disposition de tous les publics mais aussi des clubs sportifs, de tous les établissements scolaires, les établissements spécialisés et périscolaires du territoire de sorte à ce que le plus grand nombre puisse en profiter.

1 – 2 : Un équipement inscrit dans la philosophie du SCOT

Le SCOT nord mosellan adopté en juillet 2019 vise à renforcer l'armature urbaine et l'attractivité de ce territoire. Parmi les mesures qu'il préconise, figurent notamment la question de l'accueil. Ainsi dans son résumé non technique, il y est noté : « *Par ailleurs, le territoire porte une attention particulière à l'accessibilité aux services et équipements en veillant à une répartition organisée et hiérarchisée de ces services pour réduire au maximum les distances et ainsi diminuer l'usage de la voiture.* »³

² Ibid p 73-74

³ Scot Nord 54 , Résumé non technique, p.10

Cette intention est en particulier précisée dans le document d'orientation stratégique dans laquelle le territoire fixe ses objectifs en matière d'équipements à la population. Afin d'offrir un niveau d'équipements et de services équitablement répartis sur le territoire, et de conforter son projet politique : « *le SCoT organise leur implantation préférentielle fonction de son armature urbaine stratégique, comme suit⁴* »

Type d'équipement/service	Implantation préférentielle
Equipements/services supérieurs (enseignement supérieur, hôpital, salle de spectacle, équipement sportif ou de loisir spécialisé, ...)	Espaces Prioritaires Nord et Sud, prioritairement dans les cœurs d'agglo. et pôles d'équilibre
Equipements/services intermédiaires (enseignement secondaire, hébergement pour personnes âgées, Trésor Public, Pôle Emploi, ...) + Equipements/services de proximité mutualisés (petite enfance, maison médicale, pharmacie, équipements sportifs, poste, ...)	Espaces Prioritaires Nord et Sud + Espaces Intermédiaires, prioritairement dans les polarités (cœurs d'agglo, pôles d'équilibre, pôles de proximité)

Source : Scot Nord 54

Ainsi, l'installation d'un nouvel équipement sportif et de loisir entre dans les objectifs portés par le SCOT.

De par sa portée, son installation à proximité du centre-ville, la création d'un parc paysager, à vocation sportive favorise aussi l'attractivité économique et résidentielle Bassin Piennois et de l'ensemble de l'intercommunalité.

1-3 : Des liens multiples avec le projet de territoire

1 - Le sport pour tous, vraiment tous

A - Un fitness parc extérieur pour de la pratique sportive pour tous

Le club l'installation de la station de sport de plein air (fitness parc), l'objectif du club est de formuler une nouvelle offre de service gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire. En lien avec les autres clubs locaux, mais aussi des communes du bassin, ce fitness parc extérieur proposerait aux habitants l'accès à des agrès gratuits. Loin d'être élitistes, ces nouveaux équipements s'adressent au plus grand nombre, pour des utilisateurs qui passent d'une pratique sportive à l'autre, tendance actuelle du sport de plein air.

Ces agrès seront ouverts à tous, aux licenciés du club, des licenciés des autres clubs du territoire, aux habitants et enfin au coach sportif qui évoluent sur le territoire. Ainsi le FCBP s'est d'ores et déjà rapproché dans cette optique de l'association Mercy'Mouv qui regroupe 50 à 80 licenciés.

Ainsi, les agrès de type vélos elliptiques ou rameurs, sont plus adaptés à des pratiquants occasionnels, des personnes qui redécouvrent les activités physiques, ou encore, sont un bon support pour les personnes plus âgées, leur permettant de bouger, tout en recréant un lien social. Le

⁴ Scot Nord 54, Documents d'orientations et d'objectifs modifiés, 2019, p.39

FCBP a d'ores et déjà sollicité plusieurs fabricants ayant pris ses orientations comme la marque transalp ou sport nature. Dans cette optique d'ouverture à tous de ses équipements, il est prévu avec les collectivités de se rapprocher des associations de senior et d'initier des ateliers adaptés.

De même un tiers de ces agrès seront adaptés au personne en situation de handicap. Le FCBP propose déjà des séances d'entraînement adaptées avec des encadrants formés. En intégrant désormais ces nouvelles activités, la proposition de services seraient donc plus importante. Surtout, elle offrirait la possibilité à des personnes en situation de handicap de pouvoir effectuer une activité sportive adaptée et surtout de manière libre.

3 types d'agrès seront posés

En plein air, plusieurs activités sont possibles comme par exemple :

- la Gym : avec des exercices de pompes, abdominaux, tractions, etc.,
- le Stretching : avec des exercices d'étirements actifs, assouplissements, etc.,
- le Training: ou cardio training sur des appareils types hand-cycling, ski-training, vélo, disque tournant, etc.,
- le Street Workout : basé sur des exercices de musculation et des figures freestyle, c'est une pratique très complète.

- Agrès de renforcement musculaire
- Agrès cardio avec des dispositifs ouverts aux personnes en situation de handicap
- Agrès détente

Au total ce sont 6 à 8 agrès qui seront installés.

B - Un accompagnement nécessaire

Mais poser des équipements dans un site ne suffit pas. Aider à leur manipulation, donner des conseils ou faire des démonstrations est primordial pour une utilisation efficace des équipements.



Ainsi les animateurs diplômés du club seront mis à contribution afin de mettre en œuvre des animations, des journées découvertes de ces équipements afin que tout le monde puisse pleinement en profiter.

Un programme de coaching bien-être

Dans un second temps, le club mettra en œuvre avec ses éducateurs mais aussi les coachs locaux des séances de 30-45 minutes les samedi matin et dimanche matin. Le programme coach « bien-être » s'effectuera sur inscription et se tiendra tant dans les installations extérieures qu'intérieures du club.

Surtout il mettra en lien une pluralité d'acteur du secteur puisqu'il associera les associations de yoga, de sophrologie mais aussi de sports de combat.

Pour des raisons d'organisation, les séances seront ouvertes à 12 personnes simultanément au prix de 2 euros la séances, à raison de 12 séances à l'année, afin de compenser le coût organisation et de diffusion du projet.

Le programme "Coach bien-être" a pour but d'encourager la pratique d'une activité physique pour le plus grand nombre par la découverte d'activités sportives terrestres. Le sport est un facteur essentiel de bien-être et d'une vie en bonne santé, en luttant notamment contre les dangers de la sédentarité. L'ensemble de ses activités s'effectuera en respectant les préconisations du ministère de la santé et des sports.

C - Un lieu de rencontres, d'échanges et d'information

Ce programme comporterait également des rencontres, gratuites avec des physiothérapeutes, des naturopathes ou diététiciens.

Ce programme s'effectuerait tant sur les installations sportives du fitness parc extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment qui sera réhabilité. Ce bâtiment se veut dans sa conception modulable et adaptable en fonction des différentes typologies d'activités.

2 - Une brasserie locale, des produits locaux, des circuits courts

1 – Une nouvelle offre de restauration et de convivialité

Au-delà des activités sportives, le bâtiment réhabilité servirait aussi de brasserie. Fort de son expérience les jours de match avec les traditionnelles buvettes, le FCBP a pu observer une affluence toujours plus forte et des demandes nouvelles de la part des usagers et spectateurs des matchs.

D'où le projet d'inscrire dans ce lieu, une véritable brasserie qui serait ouverte principalement les jours de matchs du club en week-end mais aussi les jours de retransmissions tv de matchs importants.

Cette brasserie dotée d'une trentaine de couverts aurait pour vocation de mettre en avant les richesses de son territoire.

Mais une brasserie est aussi bien plus qu'un lieu de restauration. C'est un lieu de brassage, de convivialité, de mixité sociale et intergénérationnelle. Se servant du rôle fédérateur du football, la brasserie vise à accueillir tous les habitants du territoire dans un cadre convivial et ouvert.

2 – Un réseau local d'approvisionnement

Profitant de son inscription sur deux départements, cette nouvelle brasserie portée par le club pourra ainsi mettre en avant les productions d'exceptions que proposent les agriculteurs et entrepreneurs locaux. **Le FCBP envisage de travailler principalement avec ceux qui proposent un production en agriculture biologique.**

Depuis l'entrée jusqu'au dessert, l'ensemble de la carte pourra s'effectuer grâce aux produits locaux :

Plusieurs liens sont en cours d'établissements :

- Viande et charcuterie : Ferme Blondin Lana à proximité de Longuyon soit moins de 25 km de Boulogny
- Pain : Boulangerie artisanal Bio Hauptert de Trieux – 15 km de Boulogny
- Volailles / Charcuterie : Bergerie du Gué à Audun le Roman – 15 km de Boulogny
- Jus de fruit – atelier de clotilde – Loison en Meuse moins de 10 km de Boulogny
- Vins – Domaine de Muzy / Côte de Meuse – 25 km de Boulogny
- Bière – Domaine de la Troillote – Les Baroches – 15 km de Boulogny / Bière de la Charmoy - Stenay
- Glaces – Glace de Meuse – Nouillopont – 15 km de Boulogny

3 – Un acteur économique écoresponsable

Des plats simples seront confectionnés par un cuisinier. Ainsi, il est prévu de recruter une personne à temps plein, plus un apprenti pour assurer le service. Le FCBP s'est rapproché des centres d'enseignements locaux notamment le lycée d'Arches à Longwy, le Lycée Fournier de Verdun pour le cuisinier et l'EREA Hubert Martin qui forme aux métiers de la restauration.

Avec cette brasserie, le FCBP deviendrait un véritable acteur de son territoire en proposant d'abord une nouvelle de restauration saine, accessible et locale. Ensuite, en s'appuyant sur un circuit d'approvisionnement quasi exclusivement local, il viserait à valoriser les richesses des territoires des deux départements qui le bordent. Enfin, il ferait aussi œuvre pour la transition écologique en essayant de limiter au maximum les flux d'approvisionnement par la stimulation des circuits courts et locaux.

4 – Un lieu de convivialité et de mixité

3 – Un acteur citoyen engagé pour son territoire

A - Promotion du sport féminin

Ce lieu vise à devenir aussi un lieu d'échange et de discussion sur la pratique sportive féminine. Si bon nombre de bénévoles sont des femmes, il n'en demeure pas moins que les femmes sont encore trop minoritaires parmi les licenciées des clubs. Aussi, nous visons d'effectuer régulièrement des rencontres autour du sport et de la pratique féminine.

L'objectif est simple encourager, dynamiser la pratique sportive des femmes mais aussi la faciliter. Une étude de 2018 commanditée par la caisse des dépôts montrent notamment que, si 46,2% des territoires participants à l'étude, mettent en oeuvre des actions en faveur du développement de la pratique féminine associative, pour 50,4% d'entre eux, la pratique féminine reste "un axe implicite, non formalisé". Au final seuls 14% des territoires disposent d'une politique très volontariste ce qui reste encore marginal.

Car les freins sont très importants. Comme le signale une étude TNS SOFRES, ils sont de plusieurs ordres qui tiennent tant de l'intime, de la confiance en soi et de la motivation. D'où l'idée de pouvoir promouvoir un lieu différent qui s'adapterait à leur besoin et qui leur permettrait de pouvoir discuter de leur envie, mais aussi échanger avec des sportives accomplies.

Mais il reste 2 freins importants :

Premier frein le manque de temps

54% pratiquent quand elles ont du temps

42% jugent leur rythme de vie et les créneaux horaires **inadaptés à la pratique sportive**

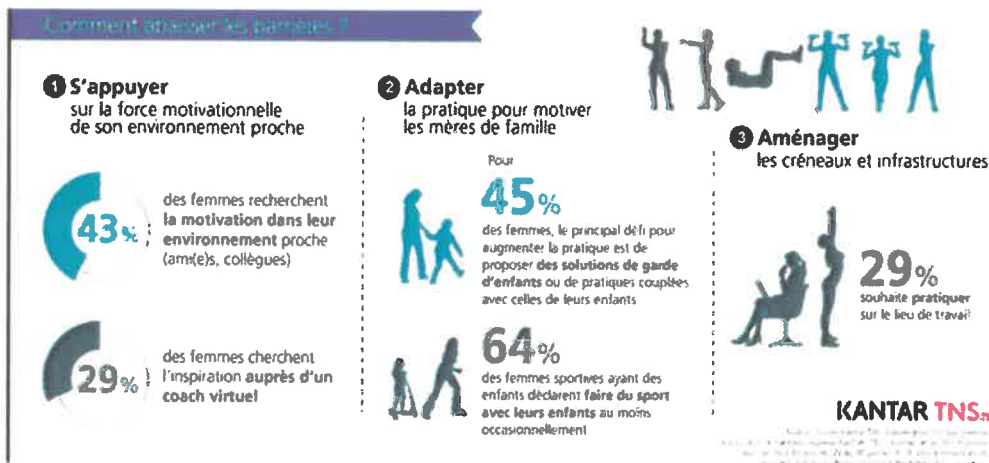
Second frein

le manque de confiance en soi :

51% n'aiment pas leur apparence quand elles pratiquent

48% ne se sentent pas à la hauteur

De fait, ce nouveau lieu servirait de nouveau cadre à la pratique féminine et surtout apporterait des solutions adaptées, notamment en terme de créneau mais aussi d'accompagnement.



B - Accompagner les sportives et les sportifs

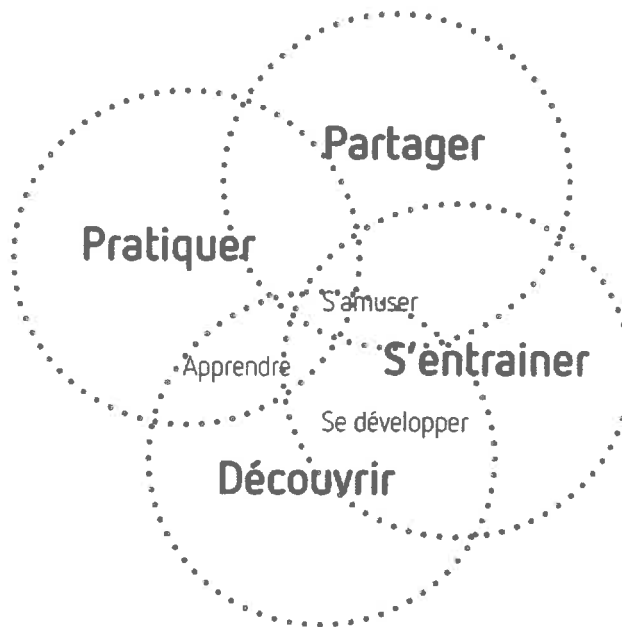
S'il sera difficile pour le FCBP de pouvoir intervenir sur les lieux de travail ou durant les pauses méridiennes, il sera par contre proposé aux femmes licenciées du club ou participant à l'opération coaching bien être de pouvoir bénéficier d'une garde d'enfant durant les heures de pratique, ce qui leur permettra de pouvoir pratiquer leur sport en toute sérénité.

Cette proposition sera par ailleurs élargie à toutes les familles ayant des problématiques de garde en soirée.

Au-delà de l'aspect sportif, ce futur lieu sera le cadre de nombreux développements, économiques et sociaux. Il vise à mettre le sport au cœur du développement de son territoire proche.

IV – Pour un lieu ouvert, animé et cogéré

L'intérêt de ce nouveau lieu tient dans la juxtaposition et la complémentarité des nouvelles fonctionnalités et services qu'il pourra offrir aux habitants. Les frontières entre le partage, la découverte, la pratique seront infimes et donneront la possibilité de pouvoir s'y épanouir en promouvant un nouveau rapport au service.



Surtout, et c'est là sans doute aussi la singularité de ce lieu, c'est que les acteurs en seront aussi les usagers.

Qui dit espace ouvert dit indéniablement animation. L'un ne va pas sans l'autre dès lors que l'on souhaite faire de ce lieu une des pièces maîtresses du dispositif de la politique jeunesse de la ville.

Ainsi, ce lieu saura proposer des animations structurées en concertation avec les usagers eux-mêmes afin de susciter un désir de découverte.

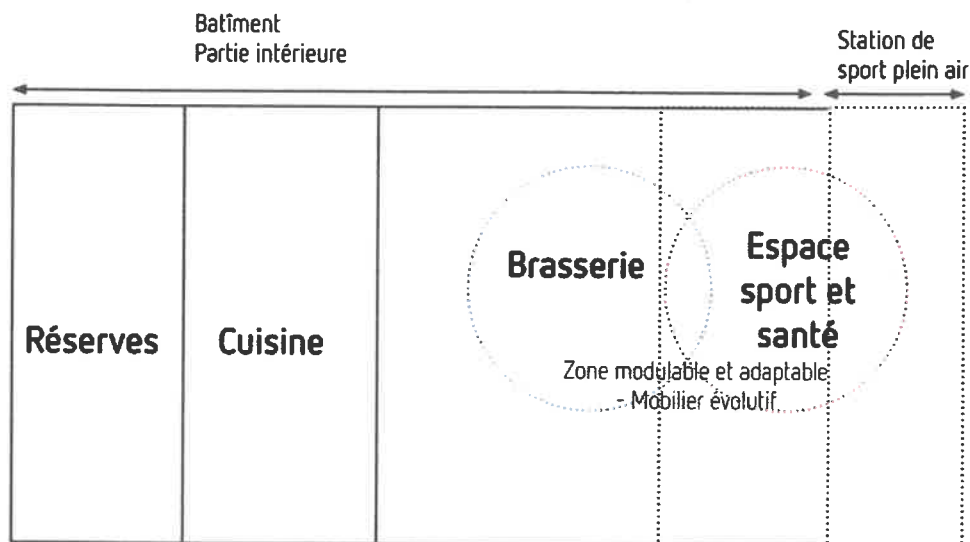
La concertation est aussi vue comme un préalable à la cogestion. Si ce lieu revendique son ouverture à toutes les populations, il est indispensable que ceux-ci soient associés à sa gestion soit au travers de l'établissement du règlement intérieur soit au travers de la planification des actions qui pourront y être menées.

Au vu des objectifs généraux de cette nouvelle entité, il est important de raisonner en termes de missions spécifiques. En effet, comment traduire en faits concrets les prédispositions du lieu, comment rendre concrète une démarche complexe aussi transversale ?

Ceci nécessitera une grande adaptabilité en fonction des origines sociales et de l'âge. D'où l'impérieuse nécessité d'instituer une très grande polyvalence dans les moyens à mettre en œuvre.

Ces espaces sous-tendent une très grande modularité fonctionnelle afin de pouvoir faire émerger de nouvelles formalisations et l'ouvrir à d'autres acteurs.

Dans les faits, les usagers seraient associés à l'évolution des projets par l'expression de leur besoin, de leurs attentes, de leurs envies. Les associations partenaires pourraient y trouver un endroit propice pour s'y réunir également.



V – Réhabilitation d'un bâtiment chargé d'histoire

Ce projet ne verra sans doute jamais le jour sans la nécessaire réhabilitation du local « les baraques ». Ce bâtiment modulaire en poteau poutre en bois a été monté pour la première fois à Piennes dans les années 1960.

A cette époque, il servait d'école préfabriquée à une période durant laquelle les besoins étaient nombreux. Au début des années 1990, il est soigneusement démonté et remonté à l'identique au stade brabois aux fins d'accueillir les équipes lors des matchs du club.

D'une superficie de près de 300 m², il se présente en un quadrilatère unicitaire rythmé par l'alignement et le cadre des fenêtres. Cette rythmie, son volume lui confèrent une certaine modernité et un sérieux rappel à l'histoire de la région et du club.

Car au-delà de son aspect, ce bâtiment exprime l'histoire d'un territoire marqué par un fol essor industriel suite d'un déclin soudain.

Avec cette réhabilitation et la volonté de lui conférer de nouvelles activités, le FCBP entend participer à son niveau et en lien avec les collectivités, les acteurs locaux à la dynamisation du territoire.

La réhabilitation de ce bâtiment comprendra plusieurs lots qui seront tous attribués à des entreprises locales :

- Lot Façade et couverture : Entreprise Lebras Frère de Jarny
- Lot menuiserie extérieur ! Entreprise Ménard d'Homécourt
- Lot peinture, plâtrerie : Entreprise Blanrue de Lubey
- Lot Electricité : ECS de Thionville
- Lot aménagement intérieur : En cours
- Lot station de sport : Imaj de Belleville sur Meuse

Cette réhabilitation vise plusieurs objectifs mais l'un des plus importants est l'adaptation aux enjeux de la transition écologique puisque le FCBP entend améliorer très fortement les performances énergétiques du bâtiment.

D'abord en intervenant sur les parois qui sont les premières sources de déperditions (30% par le plancher haut et 20% par les murs). Ainsi, une tranche de 20 cm d'isolant est prévue sur les parois et environ 25 cm supplémentaire par la couverture.

Ensuite en changeant l'ensemble des huisseries et menuiseries extérieures. Ces dernières vétustes et toujours en simple vitrage représentait selon les critères de calcul des déperditions quasiment 15% de la déperdition. Les vitrages installés assureront une meilleure isolation thermique.

VI –critères de sélection

- Cohérence avec le projet de territoires

En cours

- Développement d'activités ou d'offres sur le territoire ou création de nouveaux services ou offres sur le territoire

- Création d'une nouvelle de pratique sportive encadrée
- Service d'accompagnement du sport féminin
- Création d'une offre de restauration

- Dimension du projet (maîtrise d'ouvrage, impact)

- Projet à rayonnement intercommunal et interdépartemental. Le projet rayonnera à minima sur Landres – Joudreville – Piennes – Boulogny mais aussi sur le territoire meusien
- Le développement de la brasserie et les liens avec les producteurs locaux dénotent d'un rayonnement plus large

Dimension environnementale

- Réutilisation d'un bâtiment existant
- Amélioration thermique par la pose d'isolant sur l'ensemble des façades permettant d'augmenter la résistance thermique des façades
- Construction et amélioration thermique de la couverture. Ajout de 10 cm d'isolant sur le plancher haut
- Développement de circuit court avec les producteurs locaux

Dimension économique

- Création d'un emploi pour la brasserie
- Création d'une nouvelle activité économique de restauration
- Maintien de l'emploi d'animateurs au niveau du club
- Promotion des coachs locaux
- Valorisation des producteurs locaux
- Valorisation des entreprises locales pour la réhabilitation

Dimension sociale

- Création d'une offre sportive adaptée à tous et inclusive
- Promotion d'une offre pour les personnes âgées
- Renforcement de la politique de féminisation des pratiques sportives
- Assurer l'égalité devant la pratique sportive en permettant au plus grand nombre de pouvoir l'effectuer

- Insertion par le travail grâce aux liens avec les centres de formation pour la brasserie

VII –Budget

.

N°20210928/02 Attribution marché pour l'aménagement et la création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 août 2021, a procédé à l'ouverture des plis pour le marché concernant les travaux d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le même jour afin de procéder à l'analyse des offres, propose l'entreprise COLAS de MARLY (Moselle) 68 rue des Garennes pour un montant de 280 000 € HT soit 336 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège à l'entreprise COLAS de MARLY (Moselle) 68 rue des Garennes pour un montant de 280 000 € HT soit 336 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/03 Demande de subvention au ST2B pour abri bus rue Fernand Legay :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite d'un point d'arrêt routier rue Fernand Legay, il convient de procéder au remplacement de l'abri bus existant.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le coût prévisionnel du remplacement de cet abri bus, pose comprise, s'élève à 5 376,60 € HT soit 6 451,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition d'un abri bus dont le coût prévisionnel, pose comprise, s'élève à 5 376,60 € HT soit 6 451,92 € TTC.

SOLLICITE du Syndicat Mixte des Transports du Bassin de Briey (ST2B) l'attribution d'une subvention au taux maximum dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition d'abri bus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/04 Suppression régie de recettes à la bibliothèque :
7 – Finances locales 7.10 Divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la régie de recettes, créée par délibération n°20170315/12 du 15 mars 2017 à la bibliothèque.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/05 Remboursement des frais relatifs au contrôle des aires de jeux et équipements sportifs de la Commune de Bouligny à la CODECOM Cœur du Pays Haut :
7 – Finances locales 7.10 Divers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention conclue entre la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut et la Société Qualiconsult Exploitation, suite à une commande groupée passée pour les contrôles obligatoires des aires de jeux et équipements sportifs des Communes appartenant à Cœur du Pays Haut,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Cœur du Pays Haut en date du 15 septembre 2021 décidant de récupérer auprès des Communes dont la Commune de Bouligny le coût de cette prestation, réglé par Cœur du pays Haut,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut, la somme de 792 euros (sept cent quatre-vingt-douze) correspondant au coût des vérifications des aires de jeux et équipements sportifs de la Commune de Bouligny.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/06 **Virements de crédits :**
7 – Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'Investissement :

Dépenses : chapitre 16 article 1641 « emprunts en euros » - 300 Euros

Recettes : chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » +300 Euros

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/07 **Créance éteinte :**
7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame le Comptable Public afin d'admettre en « créance éteinte » la somme de 159,86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en « créance éteinte » la somme de 159,86 € pour M

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6542 « créances éteintes » du budget communal.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/08 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Gymnastique Volontaire :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Janine ROUVELIN, Présidente de l'association concernée, s'est retirée au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à la Gymnastique Volontaire pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion des 50 ans d'existence de l'association.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

N°20210928/09 Adhésion au service « assurance groupe » du Centre de Gestion de la Meuse :

4 – Fonction publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</p> <p>Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	6.20%
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</p> <p>Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	5.77%
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</p> <p>Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	5.19%
Contrat IRCANTEC	Taux assureur
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie</p> <p>Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant</p>	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions du marché négocié.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

S'ENGAGE à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.

DECIDE que les catégories de personnel à assurer sont les suivantes :

- 1. Agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL.**
 - Franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu.
- 2. Agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC.**

DECIDE que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :

- Traitement de base et nouvelle bonification indiciaire,
- Supplément familial,
- Primes,
- Charges patronales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Raymond KONIECZNY signale à nouveau la présence de sacs d'ordures ménagères sur la voie publique.

Monsieur le Maire annonce que deux bulletins municipaux paraîtront en octobre dont un « spécial » rappelant les dispositions de l'arrêté municipal quant aux heures de dépôts des sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif, sur le domaine public.

Il précise également que si les problèmes persistent, un Procès-Verbal sera établi à chaque infraction puis transmis à l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Verdun pour verbalisation.

- Anthony SEITZ signale que le problème concernant le stationnement intempestif d'une camionnette, au même endroit depuis plusieurs mois rue Léopold Deschanel, n'est toujours pas réglé malgré un courrier d'information déposé sur le pare-brise de celle-ci.

Monsieur le Maire : voir pour procéder à la verbalisation et la mise en fourrière du véhicule.

- Anthony SEITZ signale le comportement anormal d'une personne âgée au quartier de Joudreville.

Monsieur le Maire signale que les services sociaux sont avisés et que cette personne est placée sous tutelle.

L'assistante sociale va être à nouveau avertie.

- Raymond KONIECZNY suggère un marquage au sol complet pour délimiter chaque place de stationnement et non seulement des pointillés le long de la route afin de gagner des places de parking compte tenu du mauvais stationnement des usagers.

Monsieur le Maire : un point sera réalisé au niveau de l'ensemble des emplacements et il conviendrait d'envisager un marquage au niveau des emplacements rue de la Libération.

- Natacha LAPIERRE rappelle aux membres du Conseil Municipal la sortie culturelle organisée le 24 octobre prochain aux musées des mines de Neufchef et Aumetz dont le programme détaillé a déjà été transmis aux élus.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h 30